

BLV le mag

Cœur de ville

Vous avez la parole

Projets

Proximité

Chony

Dialogue

Allet

Moulin d'Albon

Jean Moulin

Le Maire à votre rencontre pour parler de votre quartier

Bellevue

Chirouzes

Écoute

Armailler

Vieux-Bourg

Bilan

Godanger



VŒUX 2018

Dix dates pour se rencontrer et échanger P. 5

LA SANTÉ, UNE PRIORITÉ P.9

Agir pour l'installation de nouveaux médecins

LA CARTOUCHERIE P.4

Un campus de l'image dans un site paysager

RYTHMES SCOLAIRES P.11

Vers un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 ?





SAMEDI 25 NOVEMBRE

Le Maire, Marlène Mourier, souhaite la bienvenue aux nouveaux Bourcains.

NOVEMBRE

Des palmiers bordent désormais l'avenue Marc-Urtin.



DU 1^{ER} AU 3 DÉCEMBRE

Bourg-lès-Valence a vécu au rythme du marché de Noël des villes jumelles.



À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE

La ville a revêtu ses habits de lumière.



LUNDI 11 DÉCEMBRE

Les seniors ont applaudi un très beau spectacle au théâtre Le Rhône.

- P. 3 **ÉDITORIAL**
- P. 4 **CARTOUCHERIE**
Un campus de l'image à Bourg-lès-Valence
- P. 5 **VŒUX 2018**
Le Maire à votre rencontre
- P. 6 **CITOYENNETÉ**
Partager l'espace public entre tous les usagers
- P. 7 **STATIONNEMENT**
Toujours gratuit mais bientôt réorganisé
- P. 8 **PRÉVENTION**
Prévoir les risques d'inondation pour mieux s'en protéger
- P. 9 **SANTÉ**
La municipalité lutte contre la désertification médicale
- P. 10 **NOUVELLES TECHNOLOGIES**
Un écran tactile à l'Hôtel de Ville pour organiser vos loisirs
- P. 11 **ÉDUCATION**
Retour sur la concertation sur les rythmes scolaires
- P. 12 **SOLIDARITÉ**
La Ville soutient l'opération « Ruban blanc »
- P. 13 **BRÈVES**
- P. 14 **TRIBUNES POLITIQUES**
- P. 15 **INFOS PRATIQUES**



Fidèle à la tradition du Nouvel An, je vous présente, Bourcaines et Bourcains, de cœur ou d'adoption, mes meilleurs vœux pour l'année 2018.

Cette année, j'ai décidé, avec l'équipe municipale, de changer la formule des vœux à la population. Ce seront des vœux de proximité lors de dix rencontres du 15 au 31 janvier prochain, où nous aurons l'occasion d'échanger sur les projets de la Ville et sur tous les sujets qui vous préoccupent.

L'année 2018 sera aussi rayonnante et festive que 2017, avec des événements de qualité à l'exemple du marché de Noël des villes jumelles, où près de 4000 personnes se sont retrouvées le temps d'un week-end. Tant d'événements qui font vivre et animent Bourg-lès-Valence, toujours dans un contexte d'économie financière maîtrisée.

Depuis près de quatre ans, la ville s'identifie, se transforme et se modernise. 2018 sera l'année des grands chantiers. Le projet du site Girodet se concrétise et la première tranche débutera au printemps prochain pour laisser place à un lieu de détente, de loisirs et de redécouverte du Rhône.

Au delà des grands projets qui dynamisent Bourg-lès-Valence, notre municipalité reste toujours aussi vigilante sur les finances. Pour la 4^e année consécutive, une nouvelle baisse de 2 % des taux d'imposition sera appliquée tout en favorisant l'investissement, malgré l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation par le Gouvernement. Bourg-lès-Valence, 4^e ville du département de la Drôme, est exemplaire en la matière.

À toutes et à tous, je vous souhaite une très belle et très heureuse nouvelle année !

Maire de Bourg-lès-Valence



Un campus de l'image

à la Cartoucherie

Une requalification et un ancrage du parc dans son territoire et dans son histoire.

En plein cœur du quartier de Chony, sur ce lieu emblématique où un « palais » industriel avait été édifié en 1852, puis transformé en cartoucherie de 1874 à 1964, un projet de requalification de ce site historique portera une nouvelle ambition pour notre commune, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental et touristique.

En parfaite collaboration avec la Ville, Valence Romans Agglo est maître d'ouvrage pour l'aménagement de ce projet de campus urbain, dont la réalisation est prévue pour ce mandat. Aujourd'hui composé de grands noms du cinéma d'animation comme Folimage, La Poudrière, TeamTO ou Fargo, respectivement nommés aux Oscars

et primés aux Césars - certains studios travaillent pour Walt Disney - ce campus de l'image attire de jeunes réalisateurs et producteurs, des créatifs venus du monde entier. La Cartoucherie est un lieu phare, internationalement reconnue pour les métiers de l'image animée.

Ce parc à l'identité affirmée deviendra un poumon vert en plein cœur de ville, dans une ambiance végétale qui sera appréciée par les visiteurs. Les traces de l'histoire des activités passées seront conservées et mises en valeur : la gare, les rails, les poudrières, les canaux...

Réunion publique de présentation du projet : mardi 27 février à 20 h 30 (lieu précisé ultérieurement).

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après la première réunion publique au théâtre Le Rhône, la concertation continue

Réunion publique de concertation

Jeudi 1^{er} février à 20 h 30

Salle polyvalente de l'école élémentaire de l'Armailler

Exposition

Du 8 au 13 janvier

MPT de l'Armailler

Permanences lundi 8 et mercredi 10,

de 17 h à 19 h 30



Des vœux pour parler

de votre quartier

Dix rendez-vous pour toujours plus de proximité.

Depuis janvier 2016, la municipalité avait fait le choix d'organiser une grande cérémonie de vœux au théâtre Le Rhône avec tous les habitants de la ville. Cette année, et c'est une nouveauté, c'est le Maire, Marlène Mourier, et l'ensemble de l'équipe municipale, qui se déplaceront pour présenter leurs vœux à la population.

Cette nouvelle formule des vœux fait suite aux réunions publiques sur les rythmes scolaires qui ont eu lieu dans les huit écoles de la commune. En effet, cette concertation qui s'est déroulée en octobre et novembre derniers, a permis d'établir une proximité et de véritables échanges avec les participants.

Une nouvelle formule qui donnera l'occasion de rencontrer de nouveaux habitants, ceux qui n'osaient pas franchir la porte du théâtre Le Rhône, ceux qui ne pouvaient pas s'y rendre...

Ces dix rencontres auxquelles seront conviés tous les habitants, dans certains lieux inhabituels, seront l'occasion de faire le bilan de ces trois années de mandat, d'échanger sur les projets de la ville et sur tous les sujets qui vous préoccupent. À l'issue de ces réunions, le Maire et l'équipe municipale partageront avec vous le verre de l'amitié.



RENDEZ-VOUS À 20H30 POUR VOTRE QUARTIER

- > **Lundi 15 janvier :**
Cœur de ville → *Salle des mariages*
- > **Jeudi 18 janvier :**
Talavard, Saint-Barthélémy et Jean Moulin
→ *Lycée des Trois Sources*
- > **Vendredi 19 janvier :**
Allet → *Maison du Plateau*
- > **Mardi 23 janvier :**
Vieux-Bourg → *Salle du Vote*
- > **Mercredi 24 janvier :**
Armailler et Milieu → *MPT de l'Armailler*
- > **Jeudi 25 janvier :** Bellevue, Godanger, Blachère et les Blaches
→ *Lycée des Trois Sources*
- > **Vendredi 26 janvier :**
Moulin d'Albon → *Salle des mariages*
- > **Lundi 29 janvier :**
Chirouzes → *MPT Chirouzes*
- > **Mardi 30 janvier :**
Marcerolles, Chabanneries et Combeaux
→ *MPT Chirouzes*
- > **Mercredi 31 janvier :**
Chony → *Cartoucherie*

LE POINT DE VUE DE L'ÉLUE



Marlène Mourier,
Maire de
Bourg-lès-Valence

Pourquoi changer de formule pour les vœux ?

L'échange, l'écoute, le dialogue et la proximité entre les Bourcains et leurs élus nous

motivent à organiser cette année des vœux décentralisés, de l'Armailler au Vieux-Bourg, en passant par Bellevue, Jean-Moulin... De plus, dans un contexte où nous devons gérer l'argent public de façon différente, de façon raisonnable et raisonnée, nous préférons privilégier l'investissement, favoriser des projets, tout en maintenant, en toute simplicité, ces traditionnelles cérémonies de vœux, moments importants de partage et de convivialité. Ce sera aussi l'occasion de faire le bilan à mi-mandat de notre municipalité, d'évoquer l'avenir et de répondre aux interrogations de la population.

Un espace public pour tous

Pour que chacun puisse cheminer en toute sécurité, une harmonisation de la réglementation d'occupation du domaine public s'avère nécessaire.

Le Code général de la propriété des personnes publiques stipule que « nul ne peut occuper une dépendance du domaine public, sans titre l'y habilitant » et précise que « toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ». Que l'on soit commerçant, artisan, entrepreneur, association ou simple citoyen « tout le monde doit être logé à la même enseigne », souligne Danie Payan, Conseillère municipale déléguée aux commerces. « À Bourg-lès-Valence, nous entendons bien faire respecter cette réglementation, ne serait-ce que dans un simple souci d'équité envers nos concitoyens ».

Un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens et de la police municipale a, de ce fait, été mis en place pour veiller à l'application du règlement et à la mise en conformité de la tarification. « Nous veillons à ce que tous les usagers, publics ou privés, disposent de l'espace public, trottoirs et autres, en toute sécurité, qu'ils soient piétons, avec poussettes, personne à mobilité réduite ou



en situation de handicap. La circulation sur les voies publiques ne doit plus s'apparenter à un parcours du combattant à cause de chevalets, d'objets de promotion publicitaire, de mobilier (tables, chaises... installées à des fins professionnelles) ou de véhicules gênant le passage », ajoute Danie Payan.

C'est pourquoi tous les commerçants, artisans, entrepreneurs de la ville vont recevoir un courrier les informant que toute occupation de l'espace public sera soumise à autorisation. Chaque situation sera étudiée.

« Tout sera fait de manière progressive. Nous allons laisser à nos concitoyens un temps d'adaptation et de tolérance suffisant, avant la mise en application ferme de cette réglementation, envisagée courant du second trimestre 2018 », précise Danie Payan.





Stationnement :

toujours gratuit mais bientôt réorganisé

Dans sa volonté de remédier au stationnement anarchique, la Ville travaille actuellement à une réorganisation plus conforme et adaptée.



Vers la fin du stationnement sauvage sur les trottoirs

Depuis plusieurs années, le stationnement à Bourg-lès-Valence est gratuit et il le restera. Cela constitue un bel avantage pour les Bourcains, mais également pour les habitants des communes voisines qui en profitent. Cette situation provoque une augmentation des voitures stationnées sur la commune toute la journée, en particulier dans les quartiers situés en périphérie de Valence. Certains véhicules stationnent sur les trottoirs, empêchant la déambulation des piétons, des poussettes, des personnes à mobilité réduite, les obligeant bien souvent à descendre sur la chaussée pour poursuivre leur chemin. Forte de ce constat, la Ville a mis en place une commission composée d'élus, de techniciens, de la police municipale et de juristes, chargée de repenser le stationnement pour faciliter sa rotation et pour favoriser les Bourcains. Certains secteurs vont être régle-

mentés par une zone bleue. L'avenue Jean-Jaurès et les quais du Vieux-Bourg (Thannaron, Barjon et Libération) seront les premiers concernés par cette nouvelle disposition. Il est envisagé d'instaurer dans cette zone bleue un macaron pour les résidents, les commerçants, le personnel scolaire, voire les entrepreneurs, si l'exercice de leur profession le justifie. Une période de tolérance accompagnera bien évidemment tous les changements prévus.

Des réunions publiques de présentation seront organisées au cours du premier trimestre 2018 pour informer les usagers et prendre en compte leurs remarques et avis, dans ce souci de concertation cher à la Ville.

LES CHIFFRES

• **3758 places de stationnement à Bourg-lès-Valence, parkings et voirie confondus, dont :**

- > 133 sur le parking du Cyrano
- > 112 à la Halle des sports des Trois Sources
- > 170 devant le collège Gérard Gaud
- > 131 aux abords du théâtre Le Rhône (Girodet)
- > 325 au Vieux-Bourg (dont le parking Saint-Nicolas)
- > 377 en centre-ville, (avenue Marc Urtin, parking chemin du Valentin, autour de la médiathèque, de la mairie...)

LE POINT DE VUE DE L'ÉLU



Dominique Bergerioux, Conseiller municipal délégué à la voirie et à la circulation

Pourquoi avoir engagé une réflexion sur le stationnement ?

Le constat répété de la présence de voitures « ventouses » garées toute la journée au même endroit par des pendulaires (qui travaillent sur Valence) et bénéficient de la gratuité de notre stationnement, celle de véhicules sur les trottoirs, le fait qu'aujourd'hui certains foyers possèdent jusqu'à trois voitures... nous interpelle

et nous a poussé à repenser notre politique de stationnement.

Comment se passe cette réflexion ?

Depuis septembre, nous y travaillons. Nous allons pouvoir maintenant présenter nos propositions aux usagers concernés afin de prendre en considération leurs avis et suggestions avant de statuer.



Inondations :

quels risques à Bourg-lès-Valence ?

Le plan de prévention des risques inondations (PPRi) a été présenté à la population lors d'une réunion d'information.

Le 8 novembre dernier, les services de la Ville, du *Pôle risque* de la Direction départementale des territoires (DDT) de la Drôme et de l'Agglo, ont présenté le PPRi, l'aléa inondation, ses enjeux et la réglementation qui en découle.

Les changements climatiques de ces dernières années ont induit des inondations et des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, qu'il ne faut pas minimiser. Certains secteurs de notre commune sont plus exposés que d'autres par les inondations. Le Rhône présente un risque limité et peu dangereux, car on sait désormais appréhender, maîtriser et prévoir ses crues. Le ruisseau de la Barberolle et ses nombreux canaux qui empruntent notre ville, peuvent en revanche provoquer des débordements significatifs. Certains quartiers sont donc concernés par un risque beaucoup plus important que d'autres, et pour lesquels le PPRi préconise une réglementation particulière, notamment sur le plan de l'urbanisme et des constructions. La municipalité a pour mission d'informer la population sur tous ces aléas, mais aussi de mettre en place un plan de prévention et d'action en cas d'inondations.

Plus de renseignements et documents d'information à consulter en mairie ou sur www.drome.gouv.fr



Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Agir face aux risques.

Le PCS permet d'anticiper les besoins de la commune et de ses administrés dans des situations d'urgence, comme des événements naturels, technologiques, industriels, climatiques, sanitaires ou sociétaux hors du commun. Le PPRi a permis d'identifier le risque « inondation » que représente la Barberolle. Une « fiche réflexe » a donc été élaborée pour définir le dispositif à activer en cas de crue majeure, précisant les actions à mener, le système d'alerte et l'organisation à mettre en place, les interlocuteurs à associer... Cette fiche est mise à jour tous les ans et se décline pour toutes les situations à risque.

ALERTE ET INFORMATION DES POPULATIONS

Les systèmes évoluent.

Tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, la Préfecture effectue un test de fonctionnement des sirènes d'alerte pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Dans le cadre de la politique de l'État en matière de modernisation de l'alerte des populations, la sécurité civile a conçu un nouveau

dispositif : le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) vient compléter les sirènes. Sur notre commune, la sirène située rue Roger Salengro, a été raccordée au SAIP l'an dernier, en remplacement de l'ancien système qui datait de l'après-guerre. <http://www.gouvernement.fr/risques/l-application-d-alerte-mobile-saip>

Désertification médicale :

une priorité pour la municipalité

Le Maire a reçu plusieurs médecins généralistes pour faciliter leur installation.

La désertification médicale touche l'ensemble de la France et notre ville de Bourg-lès-Valence n'est malheureusement pas épargnée. La municipalité, pour qui la santé de ses concitoyens est une priorité, s'est engagée avec détermination et volonté pour trouver des médecins généralistes.

Le Maire et les élus en charge de la santé ont réuni par deux fois les médecins généralistes et les professions para-médicales de notre commune pour faire un état des lieux d'une situation classée en « zone de vigilance » par l'Agence régionale de santé (ARS). Il est donc nécessaire d'inciter dès maintenant de nouveaux médecins à s'installer dans notre ville, en cohérence avec les lieux de groupements paramédicaux déjà présents sur la commune, comme le centre de soins, le laboratoire d'analyses médicales, les cabinets d'infirmiers et de kinésithérapeutes et les médecins spécialistes. Marlène Mourier, accompagnée de Brigitte Zahm et Marguerite N'Guyen, conseillères municipales, ont personnellement reçu plus d'une dizaine de médecins, des pharmaciens et des profes-



sionnels de santé. Des contacts ont aussi été pris avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS), l'ARS et l'Ordre des Médecins pour évoquer toutes les pistes possibles afin de faciliter et de préparer l'installation de nouveaux médecins généralistes. Les services de la Ville sont en mesure d'orienter ces médecins en fonction de leurs attentes et de leurs souhaits. Les préoccupations des Bourcaines et des Bourcains en terme de santé sont légitimement fortes. C'est pourquoi la municipalité met tout en œuvre pour l'arrivée de médecins généralistes à Bourg-lès-Valence.

Compteurs Linky :

la commune a pris un arrêté municipal

La Ville demande à Enedis de prendre en compte les inquiétudes des Bourcains, notamment exprimées en Conseil municipal le 22 novembre dernier.

La généralisation et l'installation des compteurs Linky suscitent de nombreuses craintes au sein de la population. La municipalité - via son arrêté municipal - demande à Enedis (le concessionnaire de la distribution publique d'électricité), de prendre en compte le refus exprimé par tout abonné du territoire communal de voir remplacer le compteur qui équipe son logement.

La pose de ces nouveaux compteurs est régie par la directive européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 et leurs

textes d'application en France qui confient à Enedis la charge de mettre en œuvre les compteurs Linky. Au vu des récentes décisions de justice, les Villes n'ont pas compétence pour surseoir à la pose de ces compteurs. Seul le gestionnaire de réseau a le droit de développer et d'exploiter les compteurs Linky, sous son entière responsabilité.

Nous vous conseillons de vous rapprocher d'Enedis au 0800 054 659.

Tout l'évènementiel sur un écran

Un écran tactile financé par Valence Romans Tourisme a été installé mi-décembre en façade de l'Hôtel de Ville.



Connectée courant janvier, cette vitrine interactive permettra d'accéder 24 h/24 et 7 jours/7 à une carte interactive et à 5 menus thématiques : *Agenda, Découvrir, Manger, Dormir et Loisirs*. Ce nouvel outil connecté offrira aux Bourcains mais également aux touristes de passage, un tour d'horizon de l'actualité évènementielle de l'agglomération, des idées de balades ou de découverte du patrimoine, de bons plans pour sortir au restaurant mais aussi, dans le menu *Dormir*, des informations pour trouver une chambre d'hôtel disponible en temps réel, grâce à un système de télétransmission. Doté de la technologie NFC (near field communication) et Bluetooth, il sera possible à toutes personnes connectées de récupérer les informations collectées : adresses, numéros de téléphones, horaires...

Cet écran et son emplacement seront prochainement indiqués par une signalétique à proximité de l'Hôtel de Ville.

Le wi-fi en libre service

Trois bornes Wi-Fi (ou hotspot) vont être installées sur la ville.



En février prochain, trois sites stratégiques de la ville seront équipés d'une borne Wi-Fi et offriront aux Bourcains et aux visiteurs, un point d'accès libre aux services et à l'information via internet.

Les sites retenus sont la Cartoucherie, la halle des sports des Trois Sources et la médiathèque La Passerelle, lieux de passage et de concentration de population.

Ces bornes sécurisées et gratuites auront une portée de 400 mètres environ. Ce projet, développé en collaboration avec Valence Romans Agglo dans le cadre de la politique d'aménagement numérique du territoire,

témoigne de la volonté d'étendre un réseau Wi-Fi public performant sur l'ensemble de l'agglomération.

À travers la signature de la convention entre la Ville et l'Agglo pour l'installation de ces bornes, la municipalité poursuit son engagement pour rendre la ville plus accessible au digital et au numérique, dans la continuité de l'installation de la fibre sur toute la commune.

Concertation sur les rythmes scolaires ?

Que souhaitent les familles ?

Pour répondre au mieux à cette question essentielle pour les familles bourcaines ayant des enfants scolarisés sur la commune, le Maire Marlène Mourier et l'adjointe aux affaires scolaires, Geneviève Audibert, sont allées à la rencontre des parents d'élèves en octobre et novembre derniers lors de huit réunions publiques.

Sur la base d'un questionnaire remis aux familles en amont de ces réunions, chacun a pu s'exprimer sur ce qu'il pensait du fonctionnement actuel et sur ce qu'il souhaitait voir se mettre en place pour la rentrée prochaine. De même, dans un souci de concertation, le maire et son adjointe ont tenu compte des réflexions et arguments des parents pour chaque groupe scolaire. Sur les 62 % des familles qui ont répondu à ce questionnaire, 79 % se déclarent favorables au retour à la semaine de quatre jours en élémentaire et 77 % en maternelle.

Fortes de ces résultats, Marlène Mourier et Geneviève Audibert ont rencontré l'inspectrice de l'Éducation Nationale, Véronique Ansart, qui leur a expliqué la procédure commune à toutes

les écoles, à savoir : les Conseils d'écoles doivent se réunir pour valider par vote leur décision. Chaque enseignant et chaque parent d'élèves délégué titulaire, ainsi que le maire et son adjointe ont droit à une voix et pourront voter de manière parfaitement démocratique.

Les résultats de ces votes seront ensuite remis à l'Inspection d'Académie qui les analysera et les communiquera au Préfet, seul habilité à acter la décision ferme et définitive qui sera applicable à la rentrée scolaire de septembre 2018.



LE POINT DE VUE DE L'ÉLUE



Geneviève Audibert, adjointe en charge des affaires scolaires

Comment avez-vous vécu cette réflexion autour des rythmes scolaires ?

J'ai beaucoup apprécié cette concertation qui s'est déroulée dans un bel esprit, une vraie réflexion démocratique. Chacun a écouté les arguments des uns et des autres, dans le respect et l'écoute. À charge ensuite pour la Ville d'appliquer la décision finale prise par le Préfet.

Comment va évoluer le temps périscolaire à la rentrée de septembre ?

Nous mettons tout en œuvre pour réorganiser le temps périscolaire en conservant le niveau de qualité actuel. La Ville a investi dans du matériel, des jeux et dans la formation des animateurs. C'est pourquoi nous proposerons une garderie animée qui bénéficiera de ce matériel et de la motivation de nos animateurs. Une étude accompagnée sera aussi proposée.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Quand inscrire vos enfants pour la rentrée ?

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2018 se feront du mardi 13 mars au vendredi 13 avril de 8 h 45 à 12 h. Elles concernent la rentrée en maternelle des enfants nés en 2015, et les nouveaux arrivants sur la commune. Les dossiers de demande de dérogation pourront être retirés auprès du service éducation dès le mois de mars.

PORTAIL FAMILLE

Une nouvelle fonctionnalité.

Le portail famille permet désormais de réserver et payer, outre les activités périscolaires de vos enfants, leurs activités extrascolaires au centre de loisirs. Après quelques problèmes techniques rapidement résolus, toutes les fonctionnalités de ce service sont effectives.

Depuis le 20 novembre, le portail famille est accessible de 5 h 30 à 23 h 30, au lieu de 19 h 30 auparavant.

<https://portailfamilleblv.ciril.net/guard/login>

Ruban blanc

La Ville soutient la campagne nationale

En amont de la date officielle du 25 novembre, la Ville s'est engagée en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.



« **L**e 25 novembre, Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, les Bourcaines et les Bourcains ont tous été invités à se mobiliser. C'est ensemble que nous briserons le silence ! ». C'est en ces termes mobilisateurs que le Maire, Marlène Mourier, s'est adressée au personnel de la collectivité et à ses concitoyens, faisant sienne et celle de la Ville la campagne d'actions pour le Ruban blanc. Une action de sensibilisation, d'informations et de formation a été proposée à une vingtaine d'employés communaux. Cette formation leur a été dispensée par Isabelle Deforges, chargée de mission auprès de l'association d'aide aux victimes REMAID (Réconfort, Écoute, Médiation, Aide, Information sur les Droits) présidée par Gérard Clément. Ce personnel municipal, plus particulièrement en situation d'accueil du public, est désormais en mesure de répondre aux questions de nos concitoyens, mais aussi de toute autre personne sollicitant les services de la ville sur la sensibilisation aux diverses formes

de violence que les femmes peuvent être amenées à subir. Dans les jours précédents et jusqu'à la date du 25 novembre, l'ensemble des agents municipaux a porté le ruban blanc en signe de solidarité avec les femmes victimes de violences. Dans cette dynamique, et comme toutes les collectivités et institutions, la Ville de Bourg-lès-Valence a signé une charte d'engagement avec l'association REMAID, la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles). De plus, le 22 novembre dernier, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la participation de la commune à la campagne internationale « Ruban blanc ».

HOMMAGE À JOHNNY HALLYDAY

Concert avec Miss Isa et John Logan.

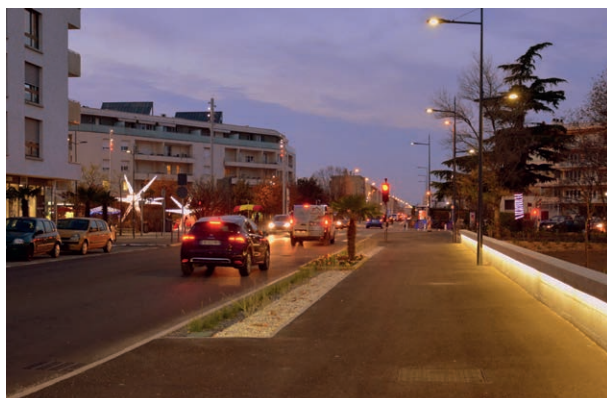
La délégation culture sous l'égide de Myriam Ben Salem, Adjointe au Maire à la Culture, rendra hommage à l'idole des jeunes, icône française du rock, le **vendredi 9 mars 2018 à 20 h** au théâtre Le Rhône, lors d'un concert de Miss Isa et John Logan, le sosie valentinois de Johnny.

Tarif : 10 €€

Renseignements et réservation au théâtre Le Rhône : 04 75 43 38 88



AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE



Balitage lumineux avenue Marc-Urtin.

Au carrefour des avenues Marc-Urtin et de Lyon, réaménagé cet été, des éclairages led produisant une lumière blanche et contrastant avec l'éclairage de la voirie et des trottoirs ont été installés pour embellir ce lieu. Vingt-cinq plots lumineux ont été posés pour matérialiser la limite entre la chaussée et le trottoir et complètent le cordon lumineux soulignant le mur de soutènement qui sépare l'avenue et le parking du chemin du Valentin. De faible puissance, ces éclairages led fonctionnent à l'électricité ou à l'énergie solaire, consommant peu et limitant la pollution visuelle.

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Des animations au rythme des saisons.

De la ferme à l'assiette, le marché de producteurs de la place des Rencontres vous accueille désormais toute l'année. Pour dynamiser ce rendez-vous hebdomadaire, des animations sont proposées régulièrement par les producteurs locaux. Dès le 18 janvier, une vente de crêpes salées ou sucrées, à déguster sur place ou à emporter, vous permettra de fêter la Chandeleur avec quelques jours d'avance.

Tous les jeudis de 16 h à 19 h du 1^{er} octobre au 31 mai et de 16 h à 20 h du 1^{er} juin au 30 septembre.



PERMANENCES DU CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Une aide pour les femmes.

Pour compléter son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, la mairie accueille des permanences « Assistance aux démarches administratives » tenues par le CIDFF tous les mardis de 14 h à 17 h sans rendez-vous. Une juriste du CIDFF vous reçoit également le premier jeudi de chaque mois de 14 h à 16 h, toujours sans rendez-vous.
CIDFF : 04 75 82 06 10.

SPECTACLES DE NOËL



Pour tous les enfants des ateliers périscolaires.

Les enfants inscrits aux ateliers périscolaires ont été émerveillés par la poésie des spectacles qui leur ont été proposés. *L'oisillon de Noël*, alliant chant et marionnettes, a fait rêver les tout-petits des maternelles alors que les grands des élémentaires sont allés danser avec *Bal des Z'émotions*, un divertissement mêlant musique et danse. Cette rencontre des enfants, sous le signe de la magie de Noël, a été orchestrée par le service éducation pour rassembler et fédérer les écoles entre elles, dans le respect d'une des actions du Conseil municipal des jeunes, qui consiste à créer du lien.

S'IL VIENT À NEIGER

Agissons tous ensemble.

En cas de chutes de neige ou de verglas, les services techniques interviennent en priorité sur les axes où circulent les transports en commun, sur les principales voies de circulations, autour des groupes scolaires et des commerces. Vous êtes informés de cette situation par le biais des panneaux lumineux, de la page Facebook et du site internet de la Ville et par nos radios locales partenaires : Radio BLV et France Bleu Drôme Ardèche. Rappelons qu'il revient à chacun de déneiger et de sabler son entrée et le trottoir devant chez soi. Retrouvez l'emplacement des bacs à sel sur www.bourg-les-valence.fr/Cadre-de-vie-et-environnement/Emplacements-Bac-a-Sel

MAJORITÉ MUNICIPALE

JEAN GERMAIN NOUS A QUITTÉS

En remplacement d'une tribune politique, la municipalité a fait le choix de rendre hommage à Monsieur Jean Germain.

Conseiller municipal chargé du personnel municipal et des affaires patriotiques de 1995 à 2014 auprès de Jacques Reynaud et de Bernard Piras, Jean Germain est décédé en septembre dernier. Pupille de la nation, les valeurs de la France lui étaient chères. Chevalier de l'ordre national du mérite, il était membre actif du comité du Souvenir Français. Loin du sectarisme, sa gentillesse, son dévouement et son sens de la réflexion faisaient de lui un « sage » de Bourg-lès-Valence.

Le quartier des Chirouzes où il vivait et notre commune garderont le souvenir de cet homme, apprécié de tous, que personne ne pourra oublier. En concertation avec sa famille, un lieu de la ville sera baptisé au nom de Jean Germain.



OPPOSITION MUNICIPALE



Frédéric Tremblay, Françoise Neyron, Denis Cluzel, Jean-Yves Girouin, Marianne Ory, Wilfrid Pailhès, Christiane Ranc

FACTURE GIRODET : 11 978 886 € TTC (Phase 1) : STOP !!!
LA dépense pharaonique D'ARGENT PUBLIC DE MADAME LE MAIRE

“ Rien que le prix de la nouvelle passerelle aurait permis la construction d'une belle salle des fêtes ”

Les dépenses votées par la majorité en Conseil municipal du 26/09/2017 (consultables en mairie)

Rémunération des architectes :	989 225 € HT	} NOTRE GROUPE A VOTÉ CONTRE
Passerelle :	2 800 000 € HT	
Route départementale :	1 700 000 € HT	
Eplanade :	2 100 000 € HT	
Berges :	2 100 000 € HT	

Où sont les recettes ? À ce jour aucune subvention obtenue.

125 logements en plus : de fortes inquiétudes sur la circulation et le stationnement !

- 16 logements locatifs Quai de la Libération au Vieux Bourg
- 29 logements locatifs devant la Cartoucherie au quartier Chony
- 45 logements route de Chateaufort sur Isère
- 35 logements à la petite carrière de l'Armailler

« Nous avons une pensée émue et reconnaissante pour la famille et les proches de notre collègue Jean Germain, décédé récemment. Il fût très impliqué dans son mandat municipal, notamment auprès des anciens combattants, du personnel de la commune, au syndicat de l'énergie SDED et au centre de gestion de la Drôme. »

Nous vous souhaitons une excellente année 2018 !



2018 : ANNÉE DE LA TRANSPARENCE ET DE L'INTÉGRITÉ ?

En ce début 2018, je tiens tout d'abord à vous présenter mes vœux de bonheur, de réussite et surtout de santé. Que 2018 soit pour vous et vos proches riche en émotion,

partage et amitié.

La raison première de mon engagement politique est la volonté de moraliser la vie politique et publique. L'intégrité et la transparence sont des nécessités vitales pour notre Démocratie malade.

J'ai dénoncé publiquement les magouilles de Patrick Labaune. Peu importe l'étiquette et les idées, je ne peux accepter qu'on porte atteinte à l'intégrité si meurtrie de la Politique. C'est à nous citoyens d'agir auprès des élus et décideurs pour imposer ces principes supérieurs d'intégrité et de transparence.

C'est ce pour quoi je me battrais sans concession !

Info : www.deboutlafrance26.fr

Damien Toumi, conseiller municipal Debout la France
Permanence sur rdv.

toumi.damien@gmail.com / 06 50 12 20 14



En ce début d'année sur BLV circule une carte de vœux envoyé à Monsieur le président de la République, et qui dit : *Je n'attends pas de cadeaux, Je n'accepte ni mépris ni compassion, Je veux le juste retour de ma vie de travail, Je veux voir ma pension revalorisée, Pour vivre dignement, Aider mes enfants et petits-enfants. La France en a largement les moyens. Mes salutations respectueuses. Signature :*

Oui les retraités n'arrivent plus à vivre dignement et sur le MAG de novembre Mme le Maire indique qu'une résidence nouvelle pour les seniors se construit en centre-ville de BLV et même si ce bâtiment en forme de L offrira un îlot protégé du bruit et du vent, quelle va être le coût pour des retraités qui n'arrivent même plus à joindre les deux bouts ? Qui pourra y habiter ?

Bonne année 2018

Esson Gérard conseiller municipal PCF/FG de Bourg-lès-Valence



ÉTAT CIVIL

Naissances

Novembre : Théo L'Hôte

Mariages

Octobre :

Amandine Muller et Claude Hubert-Delisle

Novembre :

Julie Zemouli et Riad Bennouri

Décembre :

Inna Hontiuk et David Saradjian,

Samira Benyahia et Ala Eddine Bezzazi

Décès

Octobre : Roger Chabanis

Novembre : Paulette Tourneur, André

Gondran, André Deygas, Fernando Dos-Reis,

Claude Morénas, Paul Pétral, Antonio Minosa,

Chantal Bourg, Horib Barsoumian, Aimée

Roure, Gilles Goyon, Louis Gabriel, Jean

Zamith, André Vacher

Décembre : René Chambonnet, Marie-Rose

Perrin, Robert Sahy

HÔTEL DE VILLE

36, rue des Jardins

26500 Bourg-lès-Valence

Ouverture du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
(17 h le vendredi).

Tél. 04 75 79 45 45

Les permanences état civil
du samedi matin (9 h - 11 h)
sont réservées uniquement
aux Bourcains.

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire vous reçoit personnellement
(problèmes administratifs, emploi...).

Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
auprès du secrétariat du Maire.

Tél. 04 75 79 45 02

secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Sur rendez-vous.

Tél : 04 75 79 46 66

secretariat.elus@bourg-les-valence.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Comme tous les ans, une enquête de recensement est faite,
par sondage, auprès de 8 % des administrés de la commune.**

Quatre agents recenseurs, en possession d'une **carte tricolore certifiée par la Mairie**, informerons les Bourcains concernés par le recensement (par courrier personnalisé et affichage) **du 4 au 17 janvier**, puis leur remettront les questionnaires **du 18 janvier au 24 février**. Il sera proposé prioritairement de répondre par internet. Toutefois, en cas de refus, l'agent recenseur pourra récupérer les données lors d'un second rendez-vous et avant le 24 février au soir. La Ville vous remercie de réserver le meilleur accueil aux agents et de faciliter leur mission en restituant vos questionnaires dès que possible.

Les 4 agents recenseurs :

Nathalie Andria



Josiane Breux



Jerick Altet



Françoise Bucchoni



RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tous les jeunes français de 16 ans, garçons et filles, doivent se faire recenser avant d'effectuer leur journée défense et citoyenneté.

Ce « parcours de citoyenneté » se déroule en 3 étapes. La première est au programme des cours d'éducation civique, juridique et sociale des classes de 3^e puis de 1^{re} et de terminale. La deuxième concerne le recensement obligatoire à effectuer en mairie dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire du jeune. L'attestation de recensement remise ce jour-là est à conserver précieusement car aucun duplicata ne sera délivré. Elle est

obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire, à la conduite accompagnée et à tout examen d'état. La 3^e étape a lieu lors de la journée défense et citoyenneté (JDC) obligatoire entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. Un certificat de participation est remis au jeune en fin de journée. Ce certificat est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**Besoin d'une intervention
sur le domaine public ?**

**VOUS SIGNALEZ...
NOUS INTERVENONS !**

Ligne ouverte toute l'année
de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi et les samedis,
de début juin à fin septembre.

numero.vert@bourg-les-valence.fr

BLV le MAG - NUMERO 184 - Janvier 2018

Journal édité par la Ville de Bourg-lès-Valence

et distribué dans tous les foyers. Directeur de

publication: Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-

Valence - Rédaction: Martine Galati, Charly Mathey,

Yoann Prin, Marie Viaud - communication@bourg-les-

valence.fr - Crédit photos: Yannis Buliard, Martine Galati,

Charly Mathey, Yoann Prin, Marie Viaud, © JN Photo

Paris, Cyril Moreau/Bestimage - Fotolia - Conception

/ Réalisation: Studio Kaligram.fr - Impression: Jalin,

groupe DESPESE, Imprimé sur papier

certifié PEFC issu de forêts gérées durablement -

Tirage: 10 500 exemplaires - Distribution: Société

Distribal - Dépôt Légal: À parution.



De la ferme à l'assiette

Marché de producteurs

> tous les jeudis de 16 h à 19 h

Place des Rencontres

